



Casa Port le 03 Septembre 2018

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES.

VENTE n°14/2018

L'ordonnateur des douanes et impôts indirects chargé de la Prise en charge des Marchandises, des Ventes et de la Gare Maritime à Casa Port, porte à la connaissance des enchérisseurs que dans le cadre des ventes permanentes; le service procédera le **18 Septembre 2018** à la vente aux enchères publiques des lots repris dans l'annexe suivante (Vente pour la consommation locale).

(Lieu de la vente : Port de Casablanca).

- Les enchérisseurs peuvent visiter les lots à céder durant les heures d'ouvertures des bureaux de douanes.
- Les marchandises sont vendues au plus offrant et dernier enchérisseur ;
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que se soit notamment pour défaut de qualité ;
- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication au comptant (en espèce ou par chèque certifié). A défaut de quoi les lots seront remis en vente conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement ;
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjudgées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires leur détérioration altération ou déperdition ne peuvent donner lieu a des dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause ;
- Le service peut s'opposer à l'enlèvement des dites marchandises lorsqu'elles sont reconnues impropres a la consommation par la faute de l'acquéreur ;
- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle faute de quoi l'offre sera rejetée ;
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs ;
- L'acquéreur doit tenir une compatibilité matière des marchandises acquises intégrée à la comptabilité générale de son entreprise; le défaut de cette comptabilité entraînera le rejet automatique des justificatifs d'achats en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers ;
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des douanes ;
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compte de la date de l'adjudication.

<http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes-aux-encheres-publiques>

**L'ordonnateur chargé de la prise en charge des
marchandises des ventes et de la gare maritime
Casa-Port**

A.TAGHI

Programme n° 14/2018
Marchandises destinées à la consommation locale

Conteneur	N° du lot	Désignation des marchandises	Photos des articles aliénés
1- MSKU813028 2- MRKU2088150 3- MAEU840506	118/2018/M	- 2064 Couvertures neuves en FTS 220x240 cm – 2,9 kg - 2739 Couvertures neuves en FTS 220x240 cm – 2,3 kg - 2060 Couvertures neuves en FTS 220x240 cm – 3 kg Poids total net : 18465,3 kg	
4/ ARKU 228812/9	121/2018 SP	29 palettes de marbre poli de couleur beige ; - dimension : 60*30*2 cm ; pour un total de 521,265 m2 ; - Origine : Egypt	

5/ ARKU 240942/6	122/2018 SP	• 28 palettes de marbre poli de couleur beige ; • dimension : 60*30*2 cm ; pour un total de 511,38 m2 ; • Origine : Egypt	 
------------------------------------	--------------------	---	---